

Rapport du Président

Séance Publique du
mardi 7 décembre 2010

Service instructeur

Service Patrimoine et Conservation

Service consulté

7^{ème} **Commission**

N° CG-2010-4-7-5

**LE BP 2011 EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE L'ANIMATION DU
PATRIMOINE CULTUREL**

Résumé : *Les politiques départementales qui sont présentées dans ce rapport rendent nécessaire l'inscription de crédits à hauteur de 2 346 000 € pour le fonctionnement et de 2 274 000 € pour l'investissement, soit un total de 4 620 000 €.*

Le Conseil Général du Haut-Rhin se distingue depuis de nombreuses années par une politique de conservation et de valorisation du patrimoine particulièrement importante, tant par le volume des crédits budgétaires qui lui sont traditionnellement consacrés, que par la diversité des éléments patrimoniaux pris en compte et la variété des partenaires soutenus dans leur action (collectivités locales, associations, particuliers,...).

On peut ainsi dire à ce jour que, grâce à l'engagement constant du Département depuis une quarantaine d'années, le patrimoine constitue l'un des principaux atouts touristiques de notre territoire et contribue d'ailleurs très largement à sa notoriété.

Ce bilan très positif avait conduit votre assemblée, lors du vote du BP 2010, à mettre un terme à deux politiques qui avaient largement porté leurs fruits dans le passé et qui tendaient à s'essouffler quelque peu, à savoir l'aide à la réhabilitation des maisons anciennes et le soutien à la conservation du patrimoine rural non protégé.

L'année 2011 s'annonce, dans un contexte budgétaire une nouvelle fois contraint, comme étant celle de la stabilisation de nos interventions. Elle se traduira également par les premières dépenses relatives aux projets patrimoniaux intégrés dans les Contrats de Territoire de Vie signés en 2010.

Le budget 2011 d'un montant global de 4 620 000 € qui est soumis à votre approbation, poursuit donc l'engagement du Conseil Général aux côtés de nos partenaires à travers notamment :

- le soutien conséquent apporté aux structures gérant des propriétés départementales (Hohlandsbourg, Parc de Wesserling) ou prenant en charge des actions fortement

encouragées par notre collectivité (Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, Centre Départemental d'Histoire des Familles, ...)

- le maintien d'une enveloppe de crédits conséquente en investissement pour la préservation du patrimoine culturel, notamment afin d'assurer la meilleure transition vers les dispositifs du nouveau Guide des Aides
- le respect des engagements contractuels ou statutaires pris à l'égard des nombreux partenaires associatifs et institutionnels que sont, par exemple, l'Ecomusée d'Alsace, le Musée de l'Automobile ou encore le Mémorial d'Alsace-Moselle,
- la prise en compte des projets structurants portés par nos partenaires et retenus au titre des Contrats de Territoire de Vie.

I- PATRIMOINE PROTEGE (Programme D011)

Ce programme concerne la politique en faveur :

- Du patrimoine classé et inscrit
- De l'aménagement du château du Hohlandsbourg

BILAN 2010

- Le patrimoine classé et inscrit : Cette politique est désormais intégrée dans les Contrats de Territoire de Vie. Il reste cependant une trentaine de dossiers à solder au titre du programme traditionnel. La participation du Conseil Général sur les édifices et objets mobiliers protégés s'échelonne sur la base d'un taux de financement variable de 5 à 15 % du montant subventionnable des travaux. Pour 2010, le Département s'était engagé à financer 13 projets pour un montant de 100 000 €.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg : Le Conseil Général a validé dans sa séance du 7 mars 2008, le projet de valorisation du site pour un montant total de 7M€ dont 3 825 993 € à la charge du Département répartis sur un programme d'intervention de 3 ans.

En 2010, le Syndicat Mixte a lancé le permis de construire et financé partiellement le concours d'architecte, plusieurs études et les différentes missions de coordination de sécurité et de santé, le contrôle technique, le diagnostic amiante et plomb, l'inspection des réseaux et la réalisation d'une identité graphique.

PROPOSITIONS 2011

- Pour 2011, il vous est proposé de fixer à 100 000 € l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour les **Monuments Historiques classés et inscrits**, ceci afin d'honorer les engagements antérieurs à la révision du Guide des Aides.
- Concernant le château du **Hohlandsbourg**, l'année 2011 sera marquée par le démarrage effectif des travaux sur l'aménagement des dépendances, des logis Lupfen et Schwendi ainsi que les différents honoraires, pour un montant total de subvention départementale de 800 000 €.
- Pour permettre le financement des opérations retenues au titre des **Contrats de Territoire de Vie**, il vous est proposé d'inscrire les sommes de 1 552 952 € en autorisation de programme et 40 000 € en crédits de paiement.

En résumé, et pour l'ensemble du **programmes D011 "Patrimoine Protégé"**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de **1 652 952 €** et d'inscrire **940 000 €** de crédits de paiement pour 2011.

II - PATRIMOINE NON PROTEGE (Programme D012)

Ce programme regroupe les domaines suivants :

- Le patrimoine rural
- La réhabilitation du site du Hartmannswillerkopf
- Les orgues historiques
- Les maisons anciennes
- Le Centre Départemental d'Histoire des Familles

BILAN 2010

- En 2010, l'assemblée départementale a voté la suppression de sa politique d'intervention en faveur du **patrimoine rural** qui visait à préserver de petits monuments et œuvres d'art non protégés au titre des Monuments Historiques (fontaines, calvaires, chapelles, pierres tombales, vitraux, statues, objets mobiliers du culte, etc...), datant d'avant 1900 et présentant un intérêt artistique et historique.

Une trentaine de dossiers complets restent encore en instance et attendent d'être soldés. Pour 2010, un montant total de 20 800 € a été engagé, pour le financement de 12 opérations.

En ce qui concerne la réhabilitation du site du **Hartmannswillerkopf**, la première phase des travaux est terminée. Le montant global de l'opération est estimé à 2 025 000 € HT, il est soutenu par le Conseil Général du Haut-Rhin à hauteur de 320 760 €. A ce jour il a été versé 160 380 € soit 50 % du montant de la participation de notre collectivité.

- Le Conseil Général apporte son soutien financier à la préservation et à la mise en valeur des **orgues historiques** non classés parmi les Monuments Historiques, mais présentant un intérêt musical et historique incontestable et dont la construction est antérieure à la première guerre mondiale. L'aide départementale varie de 5 à 15 % du coût total des travaux subventionnables, en fonction de l'intérêt de l'instrument et de la qualité des travaux réalisés. L'examen des dossiers relève de la Commission de la Culture qui est assistée de 2 experts ès orgues.

Pour 2010, 5 opérations ont été engagées pour un montant total de dépenses de 13 300 €.

- Jusqu'en 2009, le Conseil Général contribuait au financement des travaux de restauration extérieure des **maisons anciennes** construites avant 1900. Cette politique a été supprimée en 2010. Toutefois, certains dossiers sont encore en instance en vue d'être soumis à la commission compétente.

Ainsi pour 2010, 56 dossiers ont été examinés par la Commission « Maisons Anciennes » pour un montant total de 159 700 € de subventions.

- Le Conseil Général participe aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du **Centre Départemental d'Histoire des Familles** installé à Guebwiller depuis 1992. Cet établissement contribue non seulement à la promotion, mais aussi au développement de la recherche généalogique.

En 2010, une somme de 18 000 € a été engagée pour les investissements courants ainsi que 290 120 € pour les frais de fonctionnement étant précisé que depuis le 1er janvier 2008, une convention triennale de partenariat a été signée avec l'association.

Cette dernière fixe le montant de la participation départementale, tant au titre de l'investissement que du fonctionnement.

PROPOSITIONS 2011

- Au titre de la politique en faveur du **patrimoine rural et du site du Hartmannswillerkopf**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 50 000 € et d'inscrire 131 000 € en crédits de paiement.
- Au titre de la politique en faveur des **orgues historiques**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 60 000 € et d'inscrire 60 000 € de crédits de paiement pour le financement d'engagements antérieurs.
- Au titre de la politique en faveur des **maisons anciennes**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 100 000 € et d'inscrire des crédits de paiement d'un même montant pour le financement des engagements antérieurs et des dossiers en cours.
- Concernant l'**Association pour la recherche sur l'Histoire des familles**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 18 000 € et d'inscrire 18 000 € de crédits de paiement, ainsi que des crédits de fonctionnement pour un montant de 305 000 €. Une convention triennale de partenariat pour le versement de la subvention de fonctionnement et d'investissement pour 2011 – 2012 -2013 est jointe au présent rapport

En résumé, pour l'ensemble des **programmes D012 "Patrimoine non protégé"**, il vous est proposé de voter une autorisation de programme de **228 000 €** et des crédits de paiement de **309 000 €**, ainsi que **305 000 €** de crédits de fonctionnement.

III - MUSEES (Programme D014)

Ce programme concerne les investissements pour les musées dans le cadre :

- Du Parc de Wesserling
- Du pôle muséographique de l'agglomération mulhousienne
- Des musées

BILAN 2010

- En 2010, le Département du Haut-Rhin a alloué une subvention de 50 000 € pour permettre à l'Association pour la Gestion et l'Animation du **Parc de Wesserling** de poursuivre son activité de gestion et d'animation du site à travers :
 - 28 000 € pour le Parc et les jardins (restructuration du jardin régulier, nouvel accueil boutique)
 - 7 000 € pour les investissements généraux (informatique, signalétique, matériel, matériel pédagogique, site internet)
 - 5 000 € pour l'entretien et la réparation des bâtiments
 - 10 000 € pour les aménagements du musée (centre d'accueil et d'interprétation)
- Au titre du **Contrat de Projets 2007-2013**, différents engagements ont été pris au cours de l'année 2010 en faveur du Musée National de l'Automobile de Mulhouse tels que :

- 27 200 € pour les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'aménagement de la piste d'évolution et des équipements de plein air
- 375 000 € pour les travaux d'aménagement de la piste d'évolution et des équipements de plein air

Hors Contrat de Projets, une subvention de 110 000 € a été allouée au musée pour poursuivre les travaux d'urgence sur la toiture des bâtiments.

PROPOSITIONS 2011

- Pour poursuivre les investissements sur le **site du Parc de Wesserling**, 50 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement sont prévus.
- Pour permettre le financement du **Contrat de Projets 2007-2013** des crédits de paiement à hauteur de 450 000 € ont été inscrits.
- Dans le cadre des **Contrats de Territoire de Vie** une autorisation de programme de 614 600 € est prévue ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 25 000 €.

En résumé et pour l'ensemble du **programme D014 "Musées"**, au titre de l'exercice 2011, il vous est proposé d'inscrire **614 600 €** en autorisation de programme et **525 000 €** en crédits de paiement.

IV – ECOMUSEE D'ALSACE (Programme D015)

Le Conseil d'Administration de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, au cours de sa séance du 3 février 2009, a adopté un vaste programme d'investissement pour la période 2009/2015. La première tranche des travaux a porté sur :

- le patrimoine bâti (maisons)
- les aménagements paysagers
- l'équipement informatique
- la mise aux normes électriques
- des travaux divers (électricité, signalétique, maîtrise d'œuvre...)

A ce jour, la somme de 451 664 € a été engagée pour permettre à l'association de mener à bien son projet de revalorisation du site.

Pour poursuivre le financement de ce vaste programme d'investissement, **500 000 €** ont été inscrits en autorisation de programme et en crédit de paiement au titre de l'exercice 2011.

V - ANIMATION DU PATRIMOINE CULTUREL – FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement pour l'animation du patrimoine culturel concernent notamment le soutien aux alsatiques (**2 000 €** pour 2011), l'assistance technique pour la politique des maisons anciennes et du patrimoine non protégé (**40 000 €** pour 2011), l'entretien et la réparation des bois et forêts (**pas de crédits sollicités pour 2010**), les annonces et insertions (**2 000 €** pour 2011). S'y ajoutent les aides allouées aux structures qui animent :

- Le Parc de Wesserling
- L'Ecomusée d'Alsace
- Le Musée National de l'Automobile
- Le Château du Hohlandsbourg
- Le Mémorial d'Alsace-Moselle
- Les musées techniques de l'agglomération mulhousienne

- Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)
- Autres structures emblématiques (Nef des Sciences, Musées Mulhouse Sud Alsace, Fédération des Sociétés d'Histoire, Groupe Rodolphe, Sociétés d'Histoire...)

Le montant total des crédits de fonctionnement nécessaires à la politique dédiée au patrimoine culturel s'élève donc à **2 040 500 €**.

En résumé les crédits sollicités pour l'action du Département en faveur du patrimoine culturel représentent :

- 1) **pour le fonctionnement**, une somme globale de **2 346 000 €** pour le soutien à l'animation du patrimoine
- 2) **pour l'investissement**, en crédit de paiement un montant total de **2 274 000 €** et en autorisation de programme une somme de **3 045 552 €**.

Politique D01	AP	CP		TOTAL CP 2011
		Investissement	Fonctionnement	
Programme D011	1 652 952 €	940 000 €	2 041 000 €	2 981 000 €
Programme D012	228 000 €	309 000 €	305 000 €	614 000 €
Programme D014	664 600 €	525 000 €		525 000 €
Programme D015	500 000 €	500 000 €		500 000 €
TOTAUX :	3 045 552 €	2 274 000 €	2 346 000 €	4 620 000 €

Le détail prévisionnel des autorisations de programme et des crédits de paiement est récapitulé dans le tableau annexé au présent rapport.

En conclusion, il vous est proposé :

- 1) D'adopter le rapport pour l'action du Conseil Général en faveur du Patrimoine Culturel,
- 2) D'inscrire en autorisations de programme la somme de **3 045 552 €**,
- 3) D'inscrire en crédits de paiement la somme globale de **4 620 000 €** dont **2 346 000 €** pour le fonctionnement et **2 274 000 €** pour l'investissement en faveur des six axes d'intervention du Patrimoine qui vous sont récapitulés dans le tableau chiffré annexé au présent rapport,
- 4) De donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine culturel ainsi que l'affectation des crédits correspondants (Patrimoine Protégé et Non Protégé, Equipements Culturels, Fouilles Archéologiques, Parc de Wesserling, Musées Techniques de Mulhouse, Musées, Ecomusée et Animation du Patrimoine, Contrats de Territoire de Vie...), étant précisé que le versement des subventions d'investissement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des justificatifs de dépenses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					BP 2011	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./O pération	Serv.	AP	CP
D 01 - PATRIMOINE CULTUREL							3 045 552	4 620 000	
Fonctionnement								2 346 000	
Investissement							3 045 552	2 274 000	
D 011	PATRIMOINE PROTEGE						1 652 952	2 981 000	
Fonctionnement								2 041 000	
Investissement							1 652 952	940 000	
D 614	Etudes et recherches Prestations Adauhr	F	011	312	617	2306	014	40 000	
D 612	Publicité, publication, relations publiques Annonces et insertions Maisons anciennes	F	011	312	6231	2286	014	2 000	
D 612	Etudes et recherches Autres prestations de services (étude & recherches pour Ass.)	F	011	30	617	2286	014	0	
D 611	Charges exceptionnelles sur opération de gestion Prix Auteurs d'Alsatiqes	F	67	30	6713	2276	014	2 000	
D 611	Entretien et réparation bois et forêts	F	011	312	61524	2276	014	0	
D 711	Soutien à l'animation du Patrimoine	F		312				1 425 000	
			65	Ass.	6574	2277	014	1 203 500	
			65	Région	65732	2277	014	11 500	
			65	Synd.	65735	2277	014	210 000	
D 711	Fouilles Archéologiques	F	65	312	6574	2277	014	0	
D 711	Pôle d'Archéologie interdépartemental Rhénan (PAIR)	F	65	312	65735	2277	014	572 000	
D 211	Monuments historiques	I	204	312	20414 & 2042	2272	014	100 000	
D 211	CTV (MH classés et inscrits, ruines de châteaux forts)	I	204	312	20414 & 2042		014	1 552 952	
D 211	Syndicat Mixte pour la rest. du Hohlandsbourg	I	204	312	20415	2272	014	800 000	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					BP 2011	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./O pération	Serv.	AP	CP
D 111	Travaux d'urgence et de sécurité dans les châteaux	I		312	231314	2271	014		
D 111	Frais d'insertion Châteaux	I		312	2033	2271	014		
D 211	Consolidation et mise en sécurité des ruines des châteaux forts	I		312	20414 & 20411	2272	014		
D 012	PATRIMOINE NON PROTEGE							228 000	614 000
Fonctionnement									305 000
Investissement								228 000	309 000
D 212	Maisons anciennes	I	204	312	2042 & 20414	22821	014	100 000	100 000
D 212	Restauration des Orgues	I	204	312	2042, 20414 & 20418	22822	014	60 000	60 000
D 212	Patrimoine non Protégé	I	204	312	2042, 20414 & 20418	22823	014	50 000	131 000
D212	CTV (ruines de châteaux forts non protégées)	I	204	312	2042, 20414 & 20418		014	0	0
D 212	Association recherche Histoire des Familles (CDHF)							18 000	323 000
	Fonctionnement	F	65	312	6574	2287	014		305 000
	Investissement	I	204	312	2042	22824	014	18 000	18 000
D 212	Hartmanswillerkopf	I	204	312	2042	22825	014		
D 014	MUSEES							664 600	525 000
Fonctionnement									0
Investissement								664 600	525 000
D 214	CTV (Musées)	I	204	312	2042	23024	014	614 600	25 000
D 214	Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle	F	65	312	6574 & 65734	2307	014		0
D 214	CPER 2007-2013 Musée de l'Auto	I	204	312	2042	23021	014		450 000
D 214	CPER 2007-2013 Musée d'Unterlinden	I	204	312	20414	23023	014		0

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Code Prog.	Libellé	Sect.	Imputation					BP 2011	
			Chap.	Fonc.	Nat.	Prog./O pération	Serv.	AP	C P
D 214	Ass. Gestion Site du Musée Textile	I	204	312	2042	23022	014	50 000	50 000
D 015	ECOMUSEE D'ALSACE							500 000	500 000
D 215	Ecomusée	I	204	312	2042	2312	014	500 000	500 000